

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 SEPTEMBRE 2015

OBJET : Autorisation d'ester en justice.

Suite à une opération du genou réalisée le 12 mars 2012, un agent de l'Université, Mme Véronique PERRIN, a été victime d'une infection nosocomiale qui l'a laissée avec un handicap. Madame PERRIN a attaqué le Centre hospitalier intercommunal d'Amboise-Châteaurenault devant le Tribunal Administratif d'Orléans pour réparation des préjudices résultant de cette intervention chirurgicale.

Comme d'autres organismes qui ont eu à supporter les conséquences financières du congé de maladie résultant de cette opération, l'Université entend ester devant le Tribunal Administratif d'Orléans en tant qu'intervenant en requête. L'objectif est de récupérer les sommes versées par l'Université dans le cadre de cette affaire, soit un montant de 51 305,92 € à savoir :

- le coût employeur pour Mme Véronique PERRIN ;
- le coût employeur pour sa remplaçante contractuelle.

Il est demandé au Conseil d'administration d'autoriser le président de l'Université François-Rabelais de Tours à ester en justice dans cette affaire.

Le Président,

Loïc VAILLANT